

Économie d'impôt 2011

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

Terre-Neuve-et-Labrador

Niveau de revenu imposable pour 2011

À partir de	31 905 \$	41 545 \$	63 808 \$	83 089 \$	128 801 \$
Jusqu'à	41 544 \$	63 807 \$	83 088 \$	128 800 \$	et plus
Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés) ¹	27,50 %	34,50 %	35,30 %	39,30 %	42,30 %
Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks ²	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Crédit d'impôt fédéral ³ (15 %)	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Crédit d'impôt provincial ³ (20 %)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total des crédits d'impôt	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$
Économie d'impôt due au REER ⁴	2 750 \$	3 450 \$	3 530 \$	3 930 \$	4 230 \$
Économies d'impôt totales	5 500 \$	6 200 \$	6 280 \$	6 680 \$	6 980 \$
Coût marginal déboursé net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique	4 500 \$	3 800 \$	3 720 \$	3 320 \$	3 020 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. ¹ Les taux d'imposition du revenu et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 20 avril 2011 et peuvent être modifiés. ² À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2011 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2011 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations REER, soit le 1er mars 2012. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. ³ Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris le remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt annuels fédéral et provinciaux maximaux et le fait d'avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. Pour les montants investis dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année et le crédit d'impôt provincial s'applique à la première tranche de 10 000 \$ investie chaque année à Terre-Neuve-et-Labrador.

Économie d'impôt 2011

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

Nouveau-Brunswick

Niveau de revenu imposable 2011

À partir de	37 151 \$	41 545 \$	74 301 \$	83 089 \$	120 797\$	128 801\$
Jusqu'à	41 544 \$	44 300 \$	83 088 \$	120 796\$	128 860\$	et plus
Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés) ¹	27,10 %	34,10 %	34,40 %	38,40 %	40,30 %	43,30 %
Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks ²	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Crédit d'impôt fédéral ³ (15 %)	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Crédit d'impôt provincial ³ (20 %)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total des crédits d'impôt	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$
Économie d'impôt due au REER ⁴	2 710 \$	3 410 \$	3 440 \$	3 840 \$	4 030 \$	4 330 \$
Économies d'impôt totales	5 460 \$	6 160 \$	6 190 \$	6 590 \$	6 780 \$	7 080 \$
Coût marginal déboursé net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks	4 540 \$	3 840 \$	3 810 \$	3 410 \$	3 220 \$	2 920 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. ¹ Les taux d'imposition du revenu et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 20 avril 2011 et peuvent être modifiés. ² À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2011 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2011 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations REER, soit le 1er mars 2012. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. ³ Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris le remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt annuels fédéral et provinciaux maximaux et le fait d'avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. Pour les montants investis dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année et le crédit d'impôt provincial s'applique à la première tranche de 10 000 \$ investie chaque année à Nouveau-Brunswick.

Économie d'impôt 2011

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

Île-du-Prince-Édouard*

Niveau de revenu imposable 2011

À partir de	31 985 \$	41 545 \$	63 970 \$	83 089 \$	98 144 \$	128 801 \$
Jusqu'à	41 544 \$	63 969 \$	83 088 \$	98 143 \$	128 800 \$	et plus
Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés) ¹	28,80 %	35,80 %	38,70 %	42,70 %	44,37 %	47,37 %
Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks ²	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Crédit d'impôt fédéral ³ (15 %)	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Crédit d'impôt provincial ³ (0 %)	-	-	-	-	-	-
Total des crédits d'impôt	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Économie d'impôt due au REER ⁴	1 440 \$	1 790 \$	1 935 \$	2 135 \$	2 219 \$	2 369 \$
Économies d'impôt totales	2 190 \$	2 540 \$	2 685 \$	2 885 \$	2 969 \$	3 119 \$
Coût marginal déboursé net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks	2 810 \$	2 460 \$	2 315 \$	2 115 \$	2 032 \$	1 882 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. ¹ Les taux d'imposition du revenu et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 20 avril 2011 et peuvent être modifiés. ² À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2011 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2011 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations REER, soit le 1er mars 2012. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. ³ Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris le remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt annuels fédéral et provinciaux maximaux et le fait d'avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. *Il n'y a actuellement pas de crédit d'impôt à l'Î.-P.-É. Le Fonds prévoit demander son inscription à titre de FCRDP pour le crédit d'impôt provincial à l'Î.-P.-É. si un programme de FCRDP y est adopté.

Économie d'impôt 2011

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

Nouvelle-Écosse

Niveau de revenu
imposable 2011

À partir de	29 591 \$	41 545 \$	59 181 \$	83 089 \$	93 001 \$	128 801 \$	150 000 \$
Jusqu'à	41 544 \$	59 180 \$	83 088 \$	93 000 \$	128 800 \$	150 000 \$	et plus
Taux d'imposition (d'après les taux d'imposition du revenu fédéral et provincial combinés) ¹	29,95 %	36,95 %	38,67 %	42,67 %	43,50 %	46,50 %	50,00 %
Cotisation REER au Fonds de capital atlantique GrowthWorks ²	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Crédit d'impôt fédéral ³ (15 %)	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Crédit d'impôt provincial ³ (20 %)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total des crédits d'impôt	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$
Économie d'impôt due au REER ⁴	2 995 \$	3 695 \$	3 867 \$	4 267 \$	4 350 \$	4 650 \$	5 000 \$
Économies d'impôt totales	5 745 \$	6 445 \$	6 617 \$	7 017 \$	7 000 \$	7 400 \$	7 750 \$
Coût marginal déboursé net d'un placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks	4 255 \$	3 555 \$	3 383 \$	2 983 \$	2 900 \$	2 600 \$	2 250 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus du Fonds avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). GrowthWorks Capital Ltd. est le principal placeur du Fonds. ¹ Les taux d'imposition du revenu et les tranches de revenu imposable sont établis en fonction des législations fiscales fédérale et provinciales en date du 20 avril 2011 et peuvent être modifiés. ² À la condition que l'investisseur n'ait pas dépassé son plafond de cotisation à un REER pour 2011 et que le taux d'imposition s'applique au montant total de la cotisation à un REER. La cotisation à un REER pour 2011 doit être faite au plus tard à la date limite prévue pour les cotisations REER, soit le 1er mars 2012. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables. ³ Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris le remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt annuels fédéral et provinciaux maximaux et le fait d'avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. Pour les montants investis dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année et le crédit d'impôt provincial s'applique à la première tranche de 10 000 \$ investie chaque année à Nouvelle-Écosse.